

“

NOTRE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE



CSSM

CAISSE DE
SÉCURITÉ SOCIALE
DE MAYOTTE

**DES PROFESSIONNELS
À VOTRE SERVICE !**



“ NOTRE POLITIQUE D’ACTION SOCIALE

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS À VOTRE SERVICE POUR VOUS ÉCOUTER, CONSEILLER, INFORMER, ORIENTER ET VOUS SOUTENIR DANS VOS PROJETS

- L’Action Sociale de la **CSSM** s’inscrit dans une démarche globale d’intervention en faveur de la population afin de répondre aux besoins du territoire.
- Les travailleurs sociaux visent à améliorer la qualité de service rendu aux usagers et à contribuer à la gestion du risque par une prise en charge sociale des assurés confrontés aux problématiques de santé. Les travailleurs sociaux accompagnent les assurés dans le cadre de la lutte contre l’exclusion sanitaire et sociale.

Vous êtes :

- Affilié (es) / allocataire avec au moins un enfant / retraité (es) du régime général / porteur de projets.
- Vous êtes confrontés à des difficultés liées à votre santé, à la Parentalité, au « **Bien Vieillir** » ou vous souhaitez mettre en place un projet.



LES MISSIONS :

- Faciliter l'accès aux droits et aux soins,
- Prévenir la désinsertion professionnelle,
- Prévenir la perte d'autonomie en favorisant le bien-vieillir à domicile et le maintien du lien social,
- Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- Contribuer à la structuration d'une offre « **enfance et jeunesse** » adaptée aux besoins des familles,
- Favoriser le développement des équipements sociaux afin de réduire les inégalités sur le territoire,
- Renforcer le développement de l'offre d'accueil du jeune enfant,

INTERVENTION SOCIALE ET ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

L'action sociale famille

Vous êtes allocataire(s) avec enfants à charge ou à naître.
Vous bénéficiez d'une :

- Allocation familiale
- Allocation d'Education d'Enfant Handicapé (**AEEH**)
- Allocation Adulte Handicapé (**AAH**)
- Allocation logement
- Revenu de Solidarité Active (**RSA**)
- Prime d'Activité

Des travailleurs sociaux vous accompagnent dans le cadre d'évènements susceptibles de fragiliser vos conditions de vie.

Les missions générales

- Prévenir les difficultés liées à un changement de situation familiale et/ou aux conditions de logement et au cadre de vie.
- Faciliter l'accès aux droits, aux services, favoriser l'insertion sociale.
- Accompagner les parents dans l'exercice de leur fonction parentale ou dans un projet d'insertion.

Bon à savoir :

Toute demande d'aide financière est soumise à des conditions de ressources



L'action sanitaire et sociale

Vous êtes assuré social ou ayant droit confronté à des problème de santé :

- En situation d'une sortie d'hospitalisation ou en situation d'**EVASSAN** nécessitant un accompagnement
- Vous risquez de perdre votre emploi suite à un arrêt maladie de plus de 60 jours

Les missions générales :

- L'accès aux soins
 - Offrir un accompagnement social pour accès aux soins en faveur des assurés en situation de précarité
 - Prévenir le risque de perte d'emploi :
 - Votre état de santé rend difficile votre retour à l'emploi -> **les travailleurs sociaux vous conseillent et vous aident à construire votre projet professionnel** (aménagement de votre poste de travail, changement de poste, formation continue ou réorganisation) **et mobilisent les outils ainsi que les partenaires pour le maintien dans l'emploi et, si nécessaire, le retour à l'emploi.**
 - Offrir un accompagnement social à la sortie d'hospitalisation
- Le service social concourt à la préservation de l'autonomie des personnes malades et/ ou en situation de handicap :

« Parlez-en au service social ou au personnel soignant de l'établissement et avec votre accord, l'établissement dans lequel vous êtes hospitalisé contacte le service social de la CSSM pour un accompagnement personnalisé »

- Offrir un accompagnement social aux assurés en évacuation sanitaire.
(EVASAN)

- Accompagnement dans les démarches administratives (ex : arrêts maladie), - accompagnement financier selon la situation , -maintien des liens familiaux et sociaux

Bon à savoir :

- Les travailleurs sociaux vous contactent et évaluent votre situation.
- Les travailleurs sociaux peuvent se rendre à votre domicile si vous ne pouvez pas vous déplacer

L'Action Sociale Vieillesse

Les travailleurs sociaux mettent l'accent sur le « bien vieillir » en préservant le lien social et familial , en favorisant l'autonomie

- du passage à la retraite,
- de la préservation de l'autonomie,
- du retour à domicile après une hospitalisation,
- de la lutte contre l'isolement,
- de l'amélioration et l'adaptation de l'habitat,
- dans l'accès aux loisirs (ex : aide au voyage)
- d'une allocation veuvage
- d'une pension de réversion

Les travailleurs sociaux vous accompagnent dans le cadre :

- D'une situation de précarité
- du retour à domicile après une hospitalisation
- de la Préservation de l'autonomie
- de la Lutte contre l'isolement
- dans l'accès aux loisirs (aide au voyage)
- de l'amélioration et l'adaptation d'habitat.
- du passage à la retraite

Bon à savoir :

Vous êtes une personne âgée et retraitée, l'assistant socio-éducatif vous accompagne pour améliorer vos conditions de vie au quotidien afin de favoriser le bien vieillir chez vous.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DU TERRITOIRE : ACCOMPAGNEMENT DES PORTEURS DE PROJETS.

La CSSM représente un partenaire incontournable du développement social et économique de Mayotte.

Des professionnels sont à votre service pour vous accompagner dans la construction de vos projets spécifiques à votre territoire.

Accompagnement des associations oeuvrant dans le domaine de la santé, de l'enfance et la famille et du bien vieillir :

- Santé (préservation du capital santé, soutenir les associations oeuvrant en faveur des personnes handicapées et les structures médico-sociales),
- Bien vieillir (accompagnement des associations oeuvrant en faveur des personnes âgées et retraitées pour lutter contre leur isolement, favoriser les actions inter-générationnelles),
- Enfance et Famille (accompagnement des associations oeuvrant en faveur de l'enfance et la jeunesse, médiation familiale et espaces de rencontre, animation de la vie sociale en encourageant la création des centres sociaux et des espaces d'animation de proximité, accueils collectifs de mineurs (ACM) et les jours jeunes, crèches et micro-crèches, formation BAFA/BAFD, accompagnement des CCAS).

Les porteurs de projets peuvent être :

- des associations loi 1901
- des collectivités
- des intercommunalités
- des entreprises (selon le projet)
- CCAS

Vous pouvez bénéficier d'une subvention de fonctionnement et/ou d'investissement ou le financement d'action ponctuelle menée sur le territoire.

Bon à savoir :

Vous avez un projet qui relève de la branche maladie, vieillesse ou famille, des conseillères techniques peuvent vous aider dans l'articulation et dans le montage de votre projet.

Pour les contacter :

tél : 0269 61 64 81 ou par mail à projets-actionsociale@css-mayotte.fr

Nos points d'accueil sur rendez-vous vous accueil du lundi au jeudi

- De 8h30 à 12h30 pour les demandes individuelles
- De 13h 30 à 15h 30 pour les porteurs de projets

- **Mamoudzou :**

Caisse de sécurité sociale - Immeuble Banninga rez-de-chaussée

- **Centre** - Sada (Mairie Annexe - Place de l'artisanat)

- **Nord :**

Hamjago - Maison des services publics

- **Petite-Terre :**

Labattoir - Agence Hotel de ville



“

NOTRE POLITIQUE D'ACTION SOCIALE



CSSM

CAISSE DE
SÉCURITÉ SOCIALE
DE MAYOTTE



02 69 61 91 91



PLACE MARIAGE - 97600 MAMOUDZOU



pfs.cssm@css-mayotte.fr



www.cssm.fr